



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2018

Présents : Estelle BIENAIMÉ, Sophie CLAISSE, Grégory COIGNOUX, Laëtitia FOREST, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Frédéric PIERRET, Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK

Secrétaire : Monsieur Gilbert RICHARD

2018-050 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2018.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-051 - Droit de préemption urbain : vente SEDA à Alliaume-Darret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété la SEDA, sise Lotissement du Mail, parcelle n°17, cadastrée ZH 108 d'une superficie totale de 745 m², vendue 40 975 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-052 - Droit de préemption urbain : délégation au Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire, décide à l'unanimité :
Article 1 : Le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et jusqu'au 31 août 2018 d'exercer au nom de la commune le Droit de Préemption Urbain défini par le Code de l'Urbanisme pour toutes les alienations susceptibles d'intervenir dans les zones U et NA du Plan Local d'Urbanisme.

Articles 2 : Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-053 - Remboursement d'assurance : encaissement d'un chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le règlement de la SMACL d'un montant de 1 192.50 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-054 - Prorogation du contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'avenant à intervenir avec la société VEOLIA et autorise le Maire à signer ledit contrat, pour une durée d'un mois et demi du 1^{er} août 2018 au 15 septembre 2018.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-055 - Tarifs municipaux : modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les tarifs de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018 :

GARDERIE SCOLAIRE **Tarifs par enfant et par jour**

Matin (7h30 à 8h20)		1.00 €
Midi (12h à 13h20) ^[1]		1.50 €
Soir ^[1]	16h à 17h	1.00 €
	17h à 18h	1.00 €

^[1] Sauf mercredi

La facturation est établie par cycles (entre chaque période de vacances scolaires).

- Décide de la suppression des tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-056 - Règlement intérieur des activités périscolaires : modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau règlement des activités périscolaires qui entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2018.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-057 - Rénovation d'un mât d'éclairage public accidenté : acceptation de devis.

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, la Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le remplacement du mât accidenté n°048 ;
- S'engage à verser à l'USEDÉA la contribution demandée ;
- Décide d'inscrire au budget primitif 2018, le coût de ces travaux.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-058 - Don de Monsieur James Smales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le don de Monsieur James SMALES d'un montant de 379.01 €.
- Décide que cette somme servira à financer l'équipement informatique de l'école.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-059 - Commission Communale des Impôts Directs : modifications.

Suite au décès de M. Emmanuel CARRELET DE LOISY, commissaire suppléant de la CCID domicilié hors de la commune, le Conseil Municipal propose à Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques deux candidats pour le remplacer.

- M. Renaux Fabrice né le 03/06/1958 à Laon, domicilié à Pargny-Filain (02000)
- Mme Tutin Christine née le 19/05/1962 à Laon, domiciliée à Pouilly-sur-Serre (02270)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2018-060 - Questions diverses.

- Organisation de la cérémonie du 14 juillet : le Conseil Municipal fixe l'horaire de la cérémonie au Monument aux Morts à 18h. Un apéritif sera ensuite servi au Tennis couvert.
- Organisation de la fête communale du 15 au 18 juin : le Conseil Municipal apporte les derniers ajustements. Par mesure de commodité, les tickets de manèges offerts aux enfants scolarisés à Couvron seront distribués vendredi à l'école. Les enfants non scolarisés à Couvron et les plus jeunes (2-3 ans) recevront les tickets à leur domicile. Michèle LAMBERT tiendra le stand du passe-boule. Le nettoyage de la place est prévu à 10h le dimanche, plusieurs conseillers se portent volontaires.

- Personnel communal : suite à la décision du Conseil Municipal du 14 mai 2018 de créer un poste de saisonnier, M. le Maire informe du recrutement de M. Sébastien DATICHY du 1^{er} juin au 30 septembre 2018, à raison de 20 heures hebdomadaires.
- Vitesse en agglomération : quelques administrés se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes. Mme le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, envisage les solutions suivantes :
 - o Demande de comptage pour les 3 routes départementales qui traversent la commune (rue de Pouilly, rue de Monceau et rue de la gare).
 - o Demande de devis à l'USED A pour l'installation de radars pédagogiques.
- Station d'épuration : un diaporama photo de l'état d'avancement des travaux est projeté.

Séance levée à 20h

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le

Le Maire,

Carole RIBEIRO

Maire



Carole RIBEIRO

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 14/06/2018 à 14:53:11
Référence : c7064d915e2cf7375efda7bd99d0479fa2389f2a